

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
D'UN VENDEUR

Vide-greniers

A joindre au bulletin d'inscription avec une copie de pièce d'identité

VIDE-GRENIER DU : 13 août 2025

ORGANISE PAR : Association des Amis du Croisic

LIEU : Parc de Penn Avel, côté Château d'eau

Je soussigné(e) :

Né(e) le à

Domicilié(e) à

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus,

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (*art. L 310-2 du code du commerce*)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (*art. R321-9 du code pénal*)

Fait à _____ le _____
Signature

Attestation qui doit être complétée par le vendeur, à remettre à l'organisateur avec une copie de la pièce d'identité. L'organisateur doit joindre les attestations sur l'honneur et les copies des cartes d'identité de tous les vendeurs en mairie.

LE CROISIC

PARC DE PENN AVEL, COTE CHÂTEAU D'EAU

VIDE-GRENIERS ENFANTS

MERCREDI 13 AOUT 2025

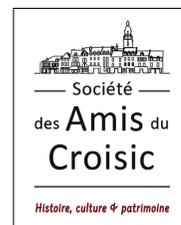
De 10h30 à 17h

Restauration sur place : crêpes et galettes

Contacts et réservations :

Les Amis du Croisic
Mairie du Croisic
5, rue Jules Ferry
44490 Le Croisic
Tel. 06.21.58.24.15

Tarif : 5 € les 3 mètres linéaires



Organisé par :

L'association des Amis du Croisic

Mail : secrtaire@amisducroisic.org

Site internet : www.amisducroisic.org

RÈGLEMENT

- 1 - Le vide-greniers organisé par l'association Les Amis du Croisic se déroulera le **13 août 2025**
- 2 - La gestion est assurée par l'association.
- 3 - Le vide-greniers est réservé aux particuliers.
- 4 - Le prix de l'emplacement, à régler à l'inscription, est fixé à **5 € les 3 mètres linéaires**.
Chèques à l'ordre des Amis du Croisic.
- 5 - Installation : à partir de 9 heures uniquement, démontage : à 17 heures.
- 6 - L'accès des véhicules sur la zone ne sera pas autorisé. Pour le stationnement, ils devront être garés sur les parkings extérieurs à côté de l'entrée du parc de Penn Avel.
- 7 - La vente est autorisée uniquement de 10h30 à 17 heures. L'exposant s'engage à quitter les lieux uniquement après l'heure de clôture pour des raisons de sécurité.
- 8 - La vente de nourriture, de boissons et d'articles neufs est interdite.
- 9 - Tout mineur doit être accompagné lors de la vente par une personne majeure.
- 10 - Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités concernant les vols et dégradations de tout genre. Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées.
- 11 - Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement même en cas d'intempéries.
- 12 - Il est demandé aux exposants de laisser leur emplacement propre.
- 13 - Tous les exposants seront inscrits sur un registre numéroté. L'inscription est soumise à l'accord de Madame La Maire du Croisic.
- 14 - Chaque exposant se verra remettre une autorisation nominative de vente, en début de journée. Chacun devra être muni d'une pièce d'identité le jour de la vente.
- 15 - **L'inscription au vide-greniers implique l'acceptation de présent règlement.**

ASSOCIATION LES AMIS DU CROISIC

BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE-GRENIERS ENFANTS DU 13 AOUT 2025

Nom : Prénom

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse mail :

Téléphone :

N° pièce identité : Délivrée le :

NATURE DES OBJETS A VENDRE :

1 -J'atteste ne mettre en vente aucun objet de vol ou de recel

2 - J'accepte le règlement proposé par l'organisateur

NOMBRE D'EMPLACEMENTS : Montant :

Merci de retourner, sous pli, à Association des Amis du Croisic, mairie du Croisic, 5, rue Jules Ferry, 44490 Le Croisic :

- Le bulletin d'inscription
- La photocopie de la pièce d'identité
- L'attestation sur l'honneur
- Le règlement par chèque à l'ordre des Amis du Croisic
- Votre boîte mail pour confirmation inscription

Contact : 06.21.58.24.15

Email : secretaire@amisducroisic.org

Aucune réservation ne se fera par téléphone

A Le

Signature de l'exposant :